

REUNION DU CM DU 10 MARS 2025Absents : ✓Secrétaire : MP Greuer -1. Approbation du PV du CM du 17 Février 2025

le PV est approuvé à 10 voix Pour, 0 contre, 0 abstention

2. Présentation et vote du compte financier unique 2024 :

le résultat de l'exercice 2024 est le suivant :

- en investissement, le total des recettes est de 50 735,18 €, le total des dépenses est de 39 188,84 € ce qui implique un excédent de 11 546,34 €
- en fonctionnement, le total des recettes est de 114 080,27 €, le total des dépenses est de 83 588,21 € ce qui implique un excédent de 30 492,06 €

Compte tenu du report de 2023 qui constate un déficit d'investissement de 29 727,11 € et un excédent de fonctionnement de 28 829,35 €, l'état du budget est globalement excédentaire de 41 240,64 € qui inclut 1250 € de restes à réaliser (opération aménage).

En l'absence du Maire, il est proposé de voter le compte financier unique de la commune. Il est adopté à 8 voix Pour, 0 contre et 0 abstentions.

Reprise des résultats 2024

Il est proposé de reporter dans le budget primitif de 2025, le déficit d'investissement de 18 180,77 € et l'excédent de fonctionnement de 58 421,41 €

Il est approuvé à 10 voix Pour, 0 CONTRE et 0 abstention

3. Vote des taux d'imposition 2025

le budget proposé tient compte des anciens taux 2024 et de l'assiette correspondante qui a été réévaluée de 1,70 % sans augmentation des taux, l'augmentation de l'assiette nous conduira à un excédent de recette de fonctionnement de 782 €. Pour information, une augmentation de 1 % des taux conduirait à une recette supplémentaire de 439 €. Une augmentation des taux de 2 % est proposée pour 2025. Elle est approuvée à 5 voix Pour, 1 CONTRE et 1 abstention.

4. BUDGET Paimihif 2025

4.1 - FONCTIONNEMENT des crédits

Dans le 1757, il est nécessaire chaque année d'autoriser le Maire à procéder aux mouvements de crédits, à l'intérieur de chaque chapitre et de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour chacune des sections.

La décision est approuvée à 10 voix Pour, 0 Contre et 0 abstention.

4.2 Carte avantage jeunes

L'opération d'offre des cartes avantage jeunes ne sera pas recréée en 2025.

Cette disposition est adoptée par 10 voix Pour, 0 Contre et 0 abstention.

4.3 Tarif de l'effouage 2025

Il est proposé de maintenir le tarif de l'effouage à 4,3 € le stère.

Le tarif est approuvé à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 abstention.

4.4 Vote du budget Paimihif

La commission budgétaire de la commune s'est réunie le jeudi 5 Mars 2025. d'autres éléments budgétaires ont été communiqués par l'administration depuis cette date. Il est donc décidé de procéder au vote pour :

— un budget proposé de 59 073,22 € en investissement équilibré en recettes et en dépenses

— un budget proposé de 154 322,64 € en fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses

Il est approuvé à 10 voix Pour, 0 Contre, 0 abstention.

5. Centre de gestion : contrat de groupe

Le conseil décide à l'unanimité de déléguer le centre de gestion pour le contrat de groupe (prévoyance)

6 - CAVE - adhésion et convention

Le conseil décide d'adhérer à l'unanimité

7 - Informations diverses

8 - Questions diverses

Prochain conseil fixé le Mardi 6 Mai à 20h.